



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 30 juin 2022

Délibération n°13

Objet :

Appel d'offres pour la fourniture de produits pour incontinence et prestations d'assistance technique, formation, suivi des dotations et des consommations avec coût par incontinent – Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché.

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à Mme Marie-France LIVEBARDON.

Absents / Excusés :

M. Thierry NITCHEU, M. Jean GOYET, M. Henry DUPOIZAT.

Remplacements en cours :

M. Robert BIANCHIN.

Vu

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
- Les articles L. 2122-21-1 et 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique et particulièrement l'article L.2194-1 relatif à la modification du marché.

Considérant

Le C.C.A.S. a lancé une procédure d'appel d'offres pour la fourniture de produits pour incontinence et prestations d'assistance technique, formation, suivi des dotations et des consommations avec coût par incontinent.

Le marché a été attribué et notifié à ONTEX SANTE FRANCE pour un montant estimé de 145 000,00 € TTC de commandes par an. Le marché a été notifié le 12 mars 2020 sous le n°2020/206.

Afin de prendre en compte certaines évolutions des besoins, le bordereau de prix doit être modifié.



Il est demandé de rajouter par avenant au BPU, les articles notés ci-dessous, aux prix suivants applicables au 01/01/2022 :

- SUPREM pants – Médium Maxi (réf. LSPU0221-08) / L'unité au prix HT de 0.7285 €
- SUPREM pants – Large Maxi (réf. LSPU0321-08) / L'unité au prix HT de 0.7317 €

Cet avenant entrera en vigueur dès sa date de notification jusqu'à la fin du marché, soit le 31 décembre 2023.

L'Assemblée Délibérante :

- **Approuve l'avenant n°1 entre le C.C.A.S. de la Ville de Saint-Étienne et l'entreprise ONTEX SANTE FRANCE,**
- **Autorise le Président du C.C.A.S. ou son représentant, à signer ledit avenant n°1, dont un exemplaire restera annexé au dossier.**

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 13
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Gaël PERDRIAU (Président), M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine ZADRA, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT ;
- Contre : néant ;
- Abstention : néant.

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND